COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION Seine - Eure

RÉUNION DU BUREAU

Jeudi 2 juillet 2015

COMPTE-RENDU

PRÉSENTS :
Yves LANIC – Marie-Joëlle LENFANT – Stéphane SAUVAN – René DUFOUR – Sylvie BLANDIN – Samuel ONFRAY – Jean-Michel DERREY – Jean-Pierre TROCHET – Jean-Pierre BRÉVAL – Jacky FLEITH – Maryannick DESHAYES – Gaëtan LEVITRE – Jean-Marc MOGLIA – Jean-Claude COURANT – Bernard LEROY – Thierry DELAMARE – Alain LOEB – Alexandre DELACOUR – Hervé LETELLIER – Dominique DELAFOSSE – Fadilla BENAMARA – Catherine DUVALLET – Jacqueline PONS – François-Xavier PRIOLLAUD – Daniel JUBERT – Christian WUILQUE – Anne TERLEZ – Jean-Pierre DUVÉRÉ – Jean-Yves CALAIS – Richard JACQUET – Jean-Philippe BRUN – François CHARLIER – Didier PIEDNOËL.

ABSENTS EXCUSÉS :
Alain LEMARCHAND – Patrick MADROUX – Jean CARRÉ – Hubert ZOUTU – Marc-Antoine JAMET – Jacky BIDAULT – Caroline ROUZÉE – Céline LEMAN – Guillemette NOS – Didier DAGOMET – Pierre LECUYER – Pascal LEMAIRE – Pierre MAZURIER – Jean-Jacques LE ROUX – Alain RENAUX – Jean-Claude CHRISTOPHE.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT :
M. MANFREDI de la CCEMS, M. TOUGARD de la CC de Lisieux, Jean-Pierre CABOURDIN (Président du C2D), Madame CALMON (commune de Pont de l'Arche), Philippe LE GAL – Régis PETIT – Philippe CROU – Marie LE CALONEC – Vincent VORANGER.

Ordre du jour :

N°	SERVICE	INTITULE	INTERVENANTS
1	AMENAGEMENT DEVELOPPEMENT	Point sur l'avancement de la réflexion PLUI	Bernard LEROY
2	POLITIQUES PUBLIQUES DURABLES	Présentation du dossier d'études "Ressourcerie"	Anne TERLEZ Claire LABIGNE
3	POLITIQUES PUBLIQUES DURABLES HABITAT-LOGEMENT	Présentation du dossier "Plateforme de rénovation énergétique de l'habitat"	Anne TERLEZ Richard JACQUET Karen LIGONESCHE Julie NGO
4	DEPLACEMENTS	Présentation du dossier "Implantation de bornes électriques dans les communes"	Sylvie BLANDIN Marc MONNIER
5	HABITAT-LOGEMENT	DB 15-19 - DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES – HABITAT- LOGEMENT - Garantie d'un emprunt contracté par le Logement Familial de l'Eure pour une opération de construction de 26 logements collectifs PLUS/PLS – Rue des Martyrs de la Résistance à Louviers	Richard JACQUET
6	ADMINISTRATION GENERALE	Examen de l'ordre du jour du conseil du 09 juillet 2015	Bernard LEROY Philippe LE GAL
7		Affaires diverses	

I/ POINT SUR L'AVANCEMENT DE LA REFLEXION PLUi :

Le bureau communautaire débute exceptionnellement à 19 h 30, par un échange d'expérience avec des élus dont les EPCI ont mené une réflexion en vue de la construction d'un PLU intercommunal (PLUi).

Pendant plus d'une heure, M. MANFREDI de la CCEMS, M. TOUGARD de la CC de Lisieux, expliquent la façon dont ils ont travaillé afin de parvenir à un PLUi.

Au terme de cette présentation, Monsieur LEROY les remercie chaleureusement pour ces *« témoignages concrets, livrés en toute simplicité et en toute franchise par des élus clairs et factuels ».*

Applaudissements dans la salle et départ des élus invités par Monsieur LEROY qui reprend :

« La question que nous devons nous poser désormais est la suivante : allons-nous vers une prise de compétence PLUi par la CASE ? Si tel devait être le cas, nous devrions prendre en compte ces trois points :

- *Premièrement, il faudra une charte de gouvernance du PLUi et, durant l'élaboration de ce PLUi, un avant-projet de charte.*
- *Deuxièmement, nous devrons procéder à une comparaison très fine du coût du PLUi par rapport au coût des PLU communaux.*
- *Enfin, nous devrons examiner précisément quelles seront les dispositions en matière d'urbanisme.*

Commençons par l'avant-projet de charte. Le futur PLUi permettra de mettre en œuvre le projet de territoire dont nous avons une idée déjà assez précise :

- *Offrir des emplois aux habitants,*
- *Offrir des logements aux habitants actifs de façon à réduire leur empreinte carbone,*
- *Protéger l'environnement et mettre en valeur ce cadre naturel qui procure du bien-être à tout le monde.*

Je suis convaincu que la diversité de nos communes est notre richesse. Cette diversité offre un pouvoir d'attraction extraordinaire. C'est à préserver.

Le PLUi se fera donc dans le respect et dans la cohérence. Il sera bâti avec les maires, ultimes décideurs de ce qu'ils souhaiteront faire ou non. Je l'ai dit et je le répète, il est hors de question d'imposer aux communes des projets importants dont elles ne voudraient pas. Nous avons eu, par le passé, des exemples qui ont laissé des traces.

Nous mettrons donc en place une organisation claire, un schéma dont le pilotage sera assuré par Thierry DELAMARE et Fabien PELAPRAT auquel je laisse la parole ».

Monsieur PELAPRAT propose l'organisation suivante :
« Nous mettrons en place des groupes de travail communaux, composés de deux élus, qui travailleront – au choix – par thématique ou par secteur géographique restant à définir.

Les commissions communautaires joueront également un rôle consultatif.

Un Comité de Pilotage du PLUi (COPIL PLUi) sera composé des vice-présidents représentant l'ensemble du territoire.

Il y aura deux structures parallèles : la Conférence des maires et le COPIL PLUi avec les 37 maires qui pourrait éventuellement être confondu avec le Bureau communautaire. Ils devraient tenir deux réunions annuelles.

Quant aux conseils municipaux, ils auront deux obligations : un débat sur le PADD et une délibération sur le document.

Un séminaire annuel sera tenu avec l'ensemble des conseillers municipaux ».

Monsieur DELAMARE précise à son tour :

« Nous ne sommes pas partis ex-nihilo. Nous avons observé comment les autres intercommunalités ont procédé. Ce qui est proposé, c'est une configuration classique, commune à de nombreuses autres intercommunalités ».

« Il faudra tout de même bien préciser ce qui relèvera du comité technique et du COPIL » relève Monsieur LOEB.

Monsieur PELAPRAT précise que le COPIL sera composé de MM. LEROY et DELAMARE, ainsi que des rapporteurs ou des vice-présidents de commissions liées aux thématiques du PLUi telles que l'habitat, l'aménagement, les transports, le développement économique, etc.

Monsieur LEROY souligne qu'on y retrouvera la plupart des vice-présidents de l'agglomération.

De son côté, Monsieur CHARLIER repère *« un déséquilibre entre le monde rural, qui ne compte que 10 élus et le monde urbain qui compte 12 élus élus pressentis pour siéger au COPIL ».*

« Effectivement, ce n'est pas satisfaisant » confirme Monsieur LOEB.

A son tour, Monsieur LANIC enfonce le clou :
« Avec Bernard LEROY et Thierry DELAMARE à la tête de ce COPIL, d'un point de vue politique, c'est blindé ! s'exclame-t-il. *Je partage l'avis de mes collègues sur le déséquilibre zones urbaines et zones rurales.*

Bernard, alors que tu t'étais fait le grand défenseur des petites communes lors de la campagne électorale, je constate que tu les oublies.

Par ailleurs, je trouve pour le moins… surprenant que tu oublies d'associer la commission Voirie à ce COPIL PLUi alors que notre territoire sera impacté par la future liaison A28/A13. Alors en tant que rapporteur de cette commission, je te propose ma candidature.

De plus, ma présence te sera d'une grande utilité puisque j'ai l'expérience des tracasseries liées à la mise en place d'un PLU, à la fois au Tribunal administratif et au Tribunal correctionnel. Il serait quand même bon pour toi, Bernard, d'avoir à tes côtés des élus qui maîtrisent la procédure du PLU grâce à leur formation sur le terrain ».

« Il ne s'agit pour l'instant que d'un document de travail, rappelle Monsieur LEROY. *Nous sommes bien évidemment prêts à le modifier. Et si tu souhaites être associé en tant que rapporteur de la commission Voirie, tu pourras venir. Il faudra examiner ce point avec Jacky BIDAULT. Je le dis et je le répète, la création d'un PLUi n'est pas un problème d'opinions politiques. C'est, avant tout, une démarche de travail collaboratif ».*

« Pourtant, reprend Yves LANIC, *il fut un temps, pas si lointain, où certains maires de communes que nous qualifierons de rurales, étaient vent debout contre le PLUi ».*

« Effectivement, reconnaît Monsieur LEROY. *Mais cette position était tenue sur la base de fausses affirmations, démenties depuis, quant à la signature des permis de construire par le maire ».*

« Je me souviens parfaitement de la campagne électorale de 2014, durant laquelle vous étiez contre la PLUi à fond la caisse ! relève, incrédule, Monsieur LEVITRE. *Aujourd'hui, je constate que vous nous rejoignez »…*

Monsieur JACQUET partage ce point de vue :
« Effectivement, il y a eu des prises de position à cette époque, y compris sur le SCoT qui était néfaste aux petites communes. Prises de positions qui, bien entendu, ont également été maintenues lors du vote pour la présidence de l'agglomération. Ce qui me fait dire que certains élus ont voté, ce soir-là, sans avoir tous les éléments de décision en tête. On ne peut que le regretter…
A l'époque, on m'a accusé de plein de choses. Je constate aujourd'hui que la situation a changé.
Mais revenons-en au sujet…

Il faudra étoffer la charte et, surtout, son préambule. Un paragraphe me gêne ; celui consacré à l'habitat. Je trouve qu'en l'état actuel, cela fait un peu court. De plus, on parle bien, désormais, de parcours résidentiels, tout au long de la vie. On s'occupe de tout de monde, de tous les âges, de toutes les situations.

Enfin, la question du PADD me paraît cruciale. Il va bien falloir crever l'abcès » conclut-il.

« Nous allons reformuler tout ceci, répond Monsieur LEROY. *Notre idée principale, c'est que notre territoire soit un vrai lieu de vie »* confirme-t-il.

« Mais pas seulement ! » maintient Monsieur JACQUET.

Monsieur LEROY aborde le second point de son intervention ; le comparatif des coûts entre un PLUi et des PLU communaux. Il rappelle que le PLUi vaudra SCoT, auquel il se substituera.
« Le coût de certaines études sera revu et il faudra probablement en remettre à jour d'autres. Le coût moyen de ces études est estimé à 17 000 € par commune. Il s'agit d'un ratio national fourni par la DDTM » souligne-t-il.

Monsieur MOGLIA rappelle que certaines communes se sont déjà dotées d'un PLU. Il demande si elles devront de nouveau payer.

Monsieur PELAPRAT souligne qu'il faudra réactualiser les PLU existants. De son point de vue, 34 PLU devront être révisés, à des coûts très différents selon la taille de la commune et l'ancienneté du PLU. Il faudra compter environ 35 000 € par commune.

Monsieur LETELLIER indique à l'assemblée que la révision du PLU de la Haye Malherbe va coûter 50 000 € à la commune.

« Et 60 000 € au Vaudreuil, sans la moindre subvention » confirme Monsieur LEROY.

L'assemblée aborde les dispositions en matière d'administration du droit des sols.

PLUi ou PLU,les dispositions en matière d'ADS, de fiscalité et de DPU

	PLU intercommunal	PLU communaux
Autorisations du Droit des Sols (ADS) : - permis de construire - déclaration préalable - déclaration de projet ...	Les dispositions restent identiques : - les maires restent signataires - l'instruction peut-être déléguée ou non à l'agglomération en fonction du choix individuel des communes	
Fiscalité locale	Le taux de la taxe d'aménagement est déterminé à l'échelle communale dans les deux cas : PLU et PLUi.	
Droit de Préemption Urbain (DPU)	L'agglomération devient compétente en matière de DPU en cas de prise de compétence PLUi. Elle peut redéléger aux communes le DPU par simple délibération.	

« Si l'agglomération ne se dote pas d'un PLUI, cela aura-t-il un impact sur la perception de la DGF ? » questionne Monsieur BRUN

Monsieur LEROY répond négativement.

Monsieur LETELLIER insiste sur le fait que les recettes liées à la taxe d'aménagement doivent revenir à la commune.

« La taxe d'aménagement doit rester à la commune, confirme Monsieur LEROY. *Et ce d'autant plus que les taux sont différents d'une commune à l'autre. Je ne varierai pas sur ce point. La taxe restera à la commune tel que mentionné dans le pacte financier liant les communes à l'agglo.*

Parallèlement, j'ai confirmé à Marc-Antoine JAMET que la Ville de Val de Reuil poursuivra elle-même l'instruction du droit des sols sur les limites de la commune.

Finalement, lorsque nous regardons de près tous ces éléments, nous nous apercevons que nous allons vers un PLUi. Nous sommes également contraints par le calendrier. Je vous propose donc de prendre la compétence lors du prochain Conseil communautaire parce que le calendrier est très serré. En effet, les communes ont trois mois pour se prononcer sur cette prise de compétence par l'agglomération ».

Monsieur LE GAL confirme :
« Les trois mois partent à partir du moment où l'agglomération notifie sa volonté aux communes. L'agglomération vous enverra donc sa délibération mi-août, accompagnée d'un modèle de délibération adapté à votre commune, afin que vous ayez les mois de septembre, octobre et novembre pour que vos conseils municipaux puissent se prononcer ».

« Il faut prescrire le PLUi avant la fin de l'année afin de permettre aux POS d'être valides jusqu'à la fin 2019 » enchérit Monsieur PRIOLLAUD.

Madame DESHAYES manifeste son inquiétude :
« Vous nous demandez de nous prononcer sur la mise en place d'un PLUi ; c'est une décision lourde de conséquences. J'avoue que je préférerais en parler à mon conseil municipal avant de prendre toute décision. Trois mois, cela fait court »…

« Nous n'avons pas vraiment le choix, reconnaît Monsieur LEROY. *Nous sommes contraints par les délais. Nous sommes obligés de nous prononcer avant le 3 septembre de manière à acter cette éventuelle prise de compétence avant le 3 décembre. Il faut d'abord voter en Conseil communautaire et, dans un second temps, les Conseils municipaux auront trois mois pour se prononcer ».*

« En ce qui me concerne, je ne suis pas favorable pour voter le 9 juillet. Cela me paraît vraiment prématuré » indique Monsieur JACQUET.

« De mon côté, ce n'est pas nouveau. J'en ai parlé à mon conseil municipal il y a déjà longtemps » indique Monsieur CALAIS.

« Il faut arrêter, Jean-Yves, s'agace Monsieur JACQUET. *Je n'assiste pas à ces réunions pour que tu me donnes des leçons »* !

Monsieur LEROY revient sur le cœur du sujet :
« Le fond du problème est le suivant : est-ce une bonne ou une mauvaise décision pour nos communes et notre territoire ? Aujourd'hui – et je peux vous dire que je reviens de loin – compte-tenu du contexte et de ce que nous avons entendu, je suis persuadé que nous serons beaucoup plus forts collectivement vis-à-vis des services de l'Etat » insiste-t-il.

« Compte-tenu de ce planning très tendu, serait-il possible d'étoffer cette charte et de la communiquer aux Conseils municipaux et que ces derniers se prononcent sur la base de ce document ? » questionne Monsieur BRUN.

« De plus, il y a une bonne dizaine de maires – et non des moindres ! – qui ne sont pas là ce soir » constate Monsieur LANIC.

« Très clairement, confirme Monsieur LEROY, *Marc-Antoine JAMET a manifesté son accord pour la mise en place d'un PLUi si, et seulement si, Val de Reuil conserve l'instruction des permis de construire. Quant à Jean CARRÉ, il ne veut pas se voir imposer un dossier contraire aux intérêts de sa commune ; notamment sur la zone tri-modale »* indique-t-il.

Monsieur PIEDNOËL aborde un point crucial pour la commune de Poses :
« J'ai entendu parler d'un projet d'amener des bateaux de 130 m de long à Poses ; ce qui entraînerait parallèlement le réaménagement de l'île du trait et l'aménagement de pontons destinés à amarrer les navires. En l'état, cela ne me paraît pas acceptable. Je suis méfiant vis-à-vis des engagements qui n'engagent que ceux qui les reçoivent. Si un tel projet devait voir le jour, ce serait contre l'avis de la commune de Poses » prévient-il.

Monsieur CALAIS précise à Monsieur PIEDNOËL *« que les représentants d'une société privée se sont effectivement rendus à Poses pour repérer les lieux et déterminer s'ils sont ou non compatibles avec le développement de leur activité. Cela te pose un problème parce que tu n'as pas été convié à cette réunion qui n'était pas de notre propre fait. Rien de plus, rien de moins »* indique-t-il.

« Didier, si tu veux être associé, tu le seras, confirme Monsieur LEROY. *Comme tu le sais, cette mandature a été placée sous le signe du développement économique. Nous essayons d'attirer de l'activité, mais nous ne ferons rien sans prendre l'avis des communes »* souligne-t-il de nouveau.

Monsieur LEVITRE demande à son tour pourquoi le maire de Poses ne siège plus au syndicat mixte de la base de Léry-Poses.

Monsieur LEROY explique que c'est une question de répartition des sièges entre la Région, les Conseils départementaux de l'Eure et de la Seine-Maritime ainsi que l'agglo qui bénéficient chacun de 2 sièges.
« J'ai proposé la candidature de Jean-Philippe BRUN, à cause de la réalisation projetée d'un port fluvial à Tournedos sur Seine, poursuit-il.
De plus, la candidature de Jean-Yves CALAIS, en tant que maire de Léry et Président de l'office de tourisme, m'est également apparue pertinente. Nos collègues ont été élus avec 21 et 22 voix sur 23 possibles.
Je rappelle par ailleurs que Pierre AUBINAIS, pourtant maire de Poses pendant 6 ans, n'était même pas membre du Bureau. En aucun cas il ne s'agit de l'exclusion d'un maire. De plus, la commune de Poses fournit 20 habitants sur les 45 salariés employés par le syndicat mixte. Je n'ai pas participé à la rédaction des statuts en 2005 ; ce n'est pas moi qui les ai changés » conclut-il.

« Il n'y a qu'à les modifier ! » s'exclame Monsieur LEVITRE.

Monsieur LEROY profite de cet aparté pour faire le point sur le projet de port fluvial qu'il qualifie de *« bon pour le tourisme entre Paris et Le Havre. En effet, tous les appontements sont occupés. Deux sites ont été repérés : un site en aval, à Pont de l'Arche, ville au riche passé historique et au commerce bien développé et un site en amont, à Tournedos sur Seine qui bénéficie de plus d'espace ; à proximité de la base nautique. Chaque bateau, c'est 80 chambres, soit 160 personnes. C'est donc bon pour le territoire »* insiste-t-il.

Revenant au sujet principal, Monsieur LEVITRE confirme qu'il est *« gêné par les délais, mais pas opposé au PLUi. Je suis tout de même d'accord pour passer cette délibération au Conseil du 9 juillet »* précise-t-il.

Il est finalement décidé, à l'unanimité, d'inscrire cette délibération à l'ordre du jour du conseil communautaire du 9 juillet 2015.

II/ PRESENTATION DU DOSSIER D'ETUDES « RESSOURCERIE » :

Mesdames TERLEZ et LABIGNE présentent le projet.

Le projet de ressourcerie, au croisement des problématiques et des compétences de l'Aggo Seine-Eure

- Une activité de gestion des déchets :
  - Prévention des déchets
  - Services de collecte de déchets encombrants
  - Valorisation de déchets pour « Préparation en vue de leur réutilisation »

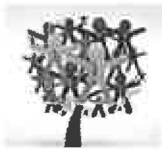

- Une activité d'utilité sociale sur le territoire :
  - Insertion sociale et professionnelle de personnes éloignées de l'emploi
  - Lien social, innovations, échanges de savoir-faire et participation des habitants
  - Offre d'objets à moindre coût

Collecter, des objets, qui seraient devenus des déchets, en préservant leur état

Plusieurs modes de collecte : diversifier les solutions

Flux entrant estimé
235 t./an

- Collecte à domicile sur rendez-vous (hors Louviers et Val-de-Reuil)
  - En substitution à la collecte des encombrants existante
- Collecte écrémante sur les 6 déchèteries de l'Agglo Seine-Eure
  - Accueil des déposants par les agents de déchèterie et stockage temporaire
- Apport volontaire sur le site de la ressourcerie
- Services de débarras pour des professionnels ou des particuliers

Privilégier la complémentarité avec les acteurs existants (Emmaüs, Le Relais, Atelier Vapeur, Croix-Rouge...)

Valoriser, les objets, en appliquant la hiérarchie des modes de traitement : priorité au réemploi (art.L541.1 CE)

Objectif de valorisation
72%

- Préparation en vue de la réutilisation
  - Contrôle, nettoyage, réparation (petit électro, menuiserie, informatique...)
  - Transformation, création : ateliers participatifs, relooking...
- Préparation au recyclage
  - Filières sous responsabilité élargie des producteurs : mobilier (DEA), électro (DEEE), textiles (TLC)
  - Autres matériaux recyclables : métaux, cartons-papiers...

Vendre & sensibiliser, convivialité et éco-responsabilité

- **Un espace de vente destiné à tous publics :**
  - Ouverture 3 jours par semaine – objectif : 600 € par jour d'ouverture
  - Recettes prévisionnelles : 45 à 90 k€ par an
  - Objets courants à moindre coût et objets transformés à valeur ajoutée
- **Un espace vitrine pour le développement durable** (démarche Agenda 21) :
  - Encourager la pratique du réemploi (échange, réparation…), ateliers participatifs (encadrés, avec du matériel à disposition)
  - Visite du site, outil de sensibilisation pour l'Agglo Seine-Eure
  - Expérimenter, lancer des activités innovantes visant aux changements de comportement

→
- Bricothèque : prêt de matériel de bricolage
- Création artistique / espace d'exposition…
- Café bricolage
- Rencontres dans le cadre de la coopération décentralisée

Les moyens matériels, partagés entre l'Agglo Seine-Eure et l'association

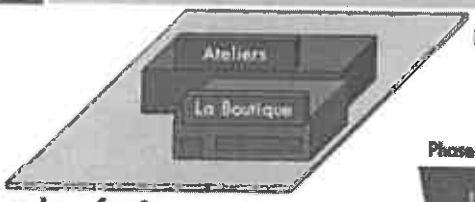

- **Le site Ressourcerie :**
  - 1000 m²
  - Boutique, ateliers & entrepôt

Phase démarrage : Location privé

Phase développement : Construction d'un équipement dédié par l'Agglo Seine-Eure
- Cofinancement : ADEME, Région, PNRU II, FEDER…
- Location par l'association

- **Les équipements**
  - Matériel de collecte
  - Rayonnages, équipements logistiques
  - Mobilier de travail, informatique
  - Outillage

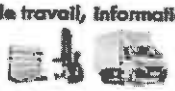

Budget d'investissement : 70 000 € ttc
Financé par l'association

Loyer annuel total : 42 000 €
(42 € ttc/m²)

Les moyens humains, créations d'emploi sur le territoire de l'Agglo Seine-Eure

L'activité de ressourcerie, support d'insertion :

- **Conventionnement « Atelier-Chantier d'Insertion »**
- **Financement Etat-DIRECCTE** (aides aux postes et accompagnement des personnes) [+ Conseil Départemental 27 pour les bénéficiaires du RSA]
- **8 à 14 emplois en contrats à durée déterminée d'insertion (CDDI),** maximum 24 mois, 26 heures hebdomadaires
- **Un parcours d'insertion et de formation :**
  - Mise en situation de travail
  - Entretiens individuels, suivi social, formation (acquisition de compétences transférables, de savoir-être)
- **Une équipe d'encadrement :** responsable (0,5 ETP), encadrant technique (1 ETP), conseiller d'insertion (0,35 ETP), agent administratif (0,5 ETP)

Le montage juridique

- 2 options envisageables :

Initiative de l'association (1)
- L'association propose à l'Agglo Seine-Eure un projet dont elle a l'initiative et qu'elle a conçu
- L'Agglo Seine-Eure apporte un soutien, sans pour autant rémunérer des services

Maîtrise de la collectivité (2)
- L'Agglo Seine-Eure conçoit le fonctionnement des services, elle conserve la maîtrise de l'activité et en assume les risques économiques
- Les circonstances et le besoin peuvent justifier une procédure adaptée (publicité et mise en concurrence) – art.30

Le modèle économique, en année 2

Recettes	En €	Dépenses	En €
Ventes magasin et matériaux	88 000	Achats	24 000
Prestations	3 000	Services (dont loyer*)	72 000
Financement Agglo Seine-Eure	96 000	Impôts	4 000
Financement Etat	213 000	Amortissements	14 000
Total des recettes	400 000	Personnel	282 000
		Charges financières	2 000
		Résultat	2 000
		Total des dépenses	400 000

24%

Dont	En €
Collecte à domicile	48 000
Subvention activité recyclerie	48 000

La suppression de la collecte des encombrants en porte à porte existante permettrait d'économiser 23 000 € par an. L'économie réalisée par l'Agglo Seine-Eure sur l'enfouissement peut être estimée à 15 000 €

* Location dans la zone : 42 k€ (hypothèse de local identifié dans la zone d'activité de la Forgeie).

Le planning de mise en œuvre

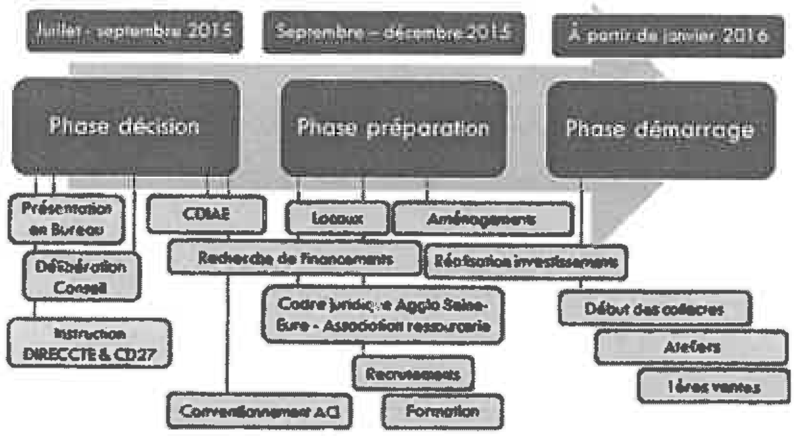

Madame TERLEZ insiste sur le fait que *« ce projet répond aux questions de l'économie circulaire, sociale et solidaire tout en remettant au travail des gens privés d'emplois. Nous avons une sorte de devoir moral envers les gens les plus démunis de notre territoire.*

Les projets de ressourcerie étant reconnus au niveau national ; la DIRRECTE a émis un avis favorable.

Quant au cadre financier, le coût de ce projet est estimé à 96 000 € par an, mais nous arrêtons la collecte des encombrants et réduisons notablement le coût d'enfouissement des déchets ultimes.

Néanmoins, la Loi nous oblige à ne pas dépasser 30 % de recettes liées à l'activité de la ressourcerie et à la vente des objets remis en service. Nous ne pouvons que le regretter car cela nécessite de boucler le budget avec des financements publics.

Parallèlement, nous avons pris soin de ne pas empiéter sur les activités des autres acteurs de ce secteur, comme Emmaüs » précise-t-elle.

Monsieur BRUN n'a pas la même lecture de l'aspect financier que Madame TERLEZ :
« Les gisements financiers ne sont pas ceux indiqués. Le caractère social du projet est très important ».

Madame TERLEZ confirme à Monsieur BRUN que *« l'agglo porte une véritable volonté de développer la cohésion sociale au sein du territoire et de remettre au travail des personnes privées d'emploi. Si la DIRRECTE a validé notre projet, c'est bien le Conseil départemental qui cofinance les postes en insertion. Nous souhaitons recruter 8 personnes au départ avec un objectif, à terme, de 14 employés ».*

Monsieur BRUN maintient *« qu'il faut évaluer ce que nous sommes en capacité de faire. De plus, dans la mesure où il faudra des bâtiments pour cette ressourcerie, nous devons également nous poser la question de la réutilisation de bâtiments désaffectés dont nous sommes propriétaires »* insiste-t-il.

Madame PONS rejoint l'analyse de Monsieur BRUN et confirme *« qu'au Manoir sur Seine, la commune sera propriétaire à partir du mois de septembre d'un bâtiment de 2 000 m² avec atelier, espace de stockage et boutique. Ce bâtiment pourrait parfaitement recevoir une ressourcerie »* souligne-t-elle.

Monsieur LEROY manifeste son enthousiasme vis-à-vis de cette idée.

Monsieur PRIOLLAUD estime néanmoins *« qu'il faudra faire très attention à ne pas exclure les autres associations de la démarche ».*

Madame TERLEZ indique que les travaux de réfection et de mise aux normes de la future ressourcerie seront à la charge de l'agglo et de l'association *l'Abri.*

Monsieur BRUN fait part d'un certain scepticisme : *« ne risquons-nous pas de repartir à l'aventure ? »* questionne-t-il.

Madame TERLEZ et Monsieur JACQUET confirment l'un après l'autre que *« l'association est connue pour travailler sur tout le département de l'Eure »* et *« qu'elle a pignon sur rue ».*

Pour Monsieur LANIC, *« il s'agit d'un beau projet. Il faut donc passer cette délibération le 9 juillet »* conclut-il.

III/ PRESENTATION DU DOSSIER « PLATEFORME DE RENOVATION ENERGETIQUE DE L'HABITAT » :

S'appuyant sur la projection d'un diaporama, Monsieur JACQUET présente les enjeux liés à la mise en place d'une plateforme de rénovation énergétique de l'habitat et confirme qu'il ne s'agit que d'une étude de préfiguration.

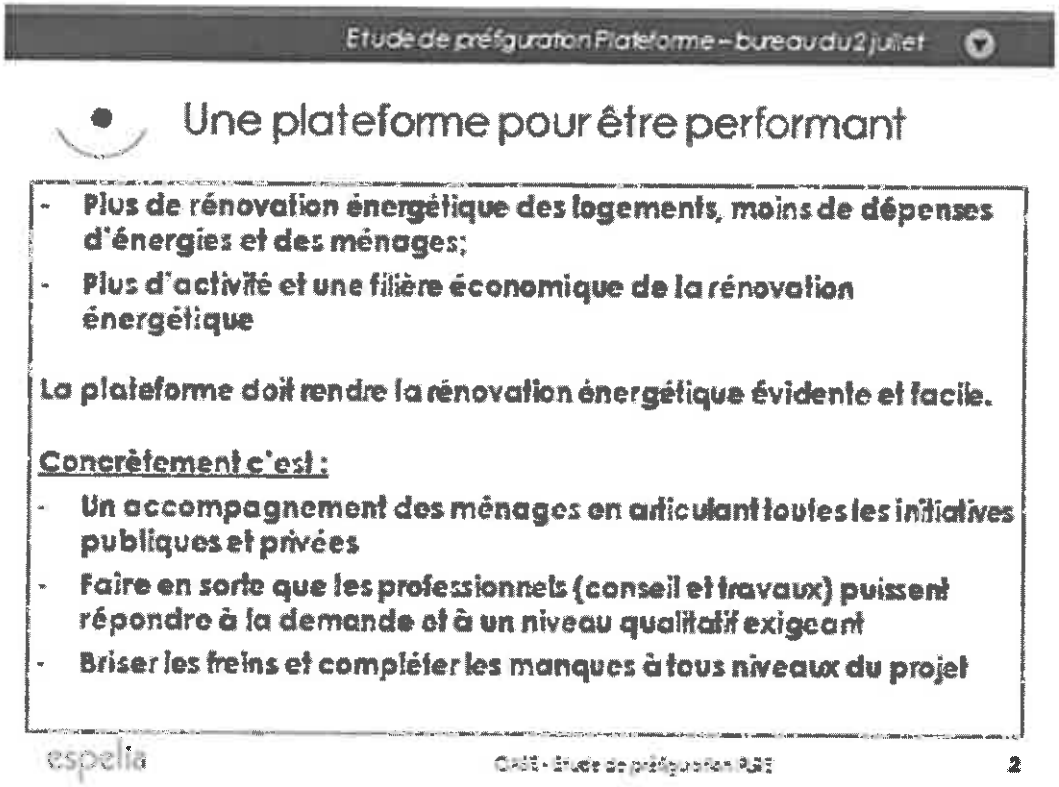

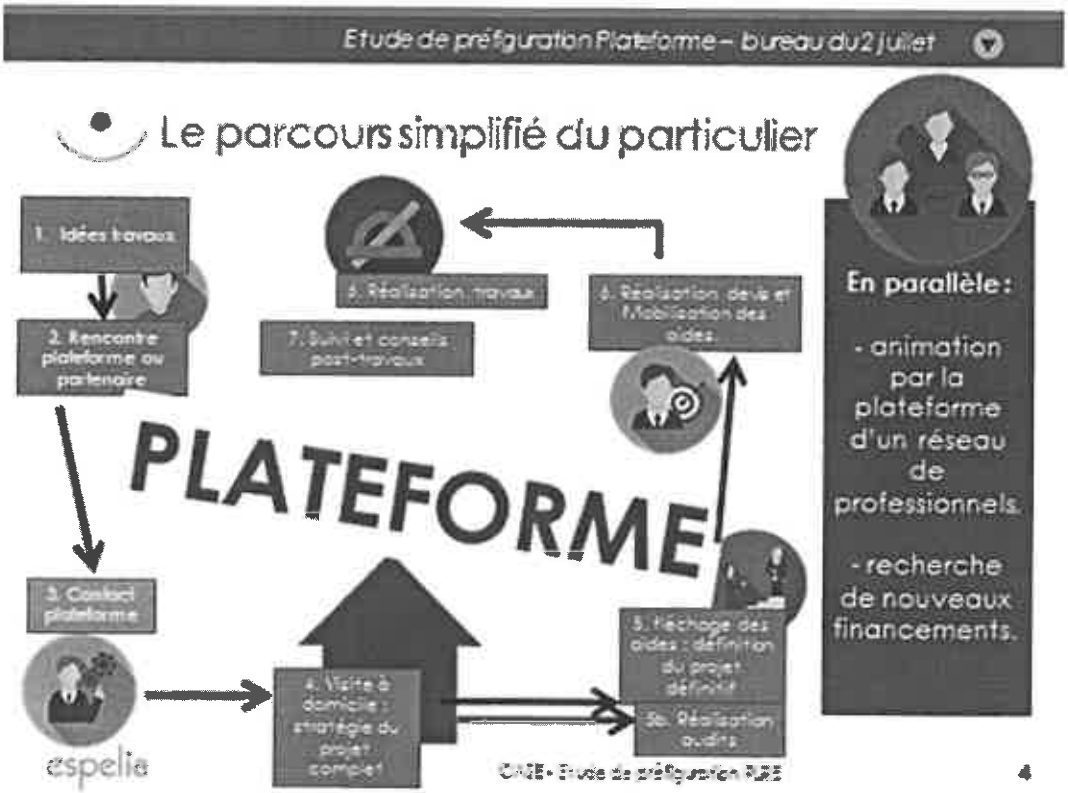

Un contexte qui ne simplifie pas le dimensionnement de l'outil

- **Le projet de loi pour la transition énergétique est toujours en examen** parle (au Parlement) :
- **La notion de Plateforme Locale de la Rénovation Energétique est en cours de définition .**
- Impossible d'identifier avec certitudes les services qui pourront être facturés

- **l'articulation de dispositifs pensés séparément par des acteurs variés: l'articulation PIG / EIE est la plus grosse interrogation dans le parcours**

- **Un volume insuffisant pour qu'existe certaines prestations notamment de conseil, de maîtrise d'œuvre**

- **Des acteurs nombreux et très variés**

Pour autant des acteurs, partenaires potentiels, très mobilisés et prêts à s'embarquer dans la plateforme,

Portage par l'agglomération qui coordonne et anime les professionnels et les banques

2 scénarios au choix dans le parcours des ménages

- **Scénario 1: « collaboratif »**

les dispositifs actuels sont maintenus et complétés pour une intégration optimale dans la plateforme

- **les ménages ANAH : sont orientés vers le PIG et sont totalement pris en charge**
- **Les ménages hors ANAH: sont orientés vers l'ALEC27 qui continue de remplir sa mission EIE**

- **Scénario 2: « au sein de l'agglomération »**

- **Ménages ANAH : identique scénario 1**
- **Ménages hors ANAH: les services complémentaires à l'EIE proposés par la plateforme sont portés par l'agglomération qui les réalise ou les fait réaliser.**

Organisation des parcours des particuliers (1) – scénario collaboratif

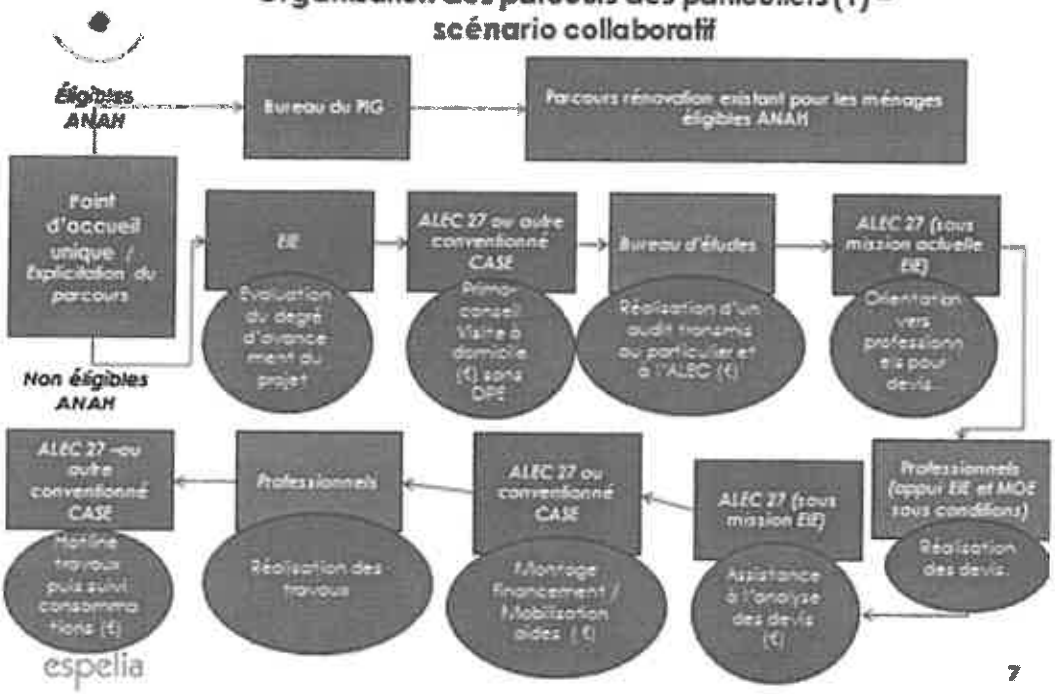

espelia

7

Organisation des parcours des particuliers (2) – scénario « au sein de la CASE »

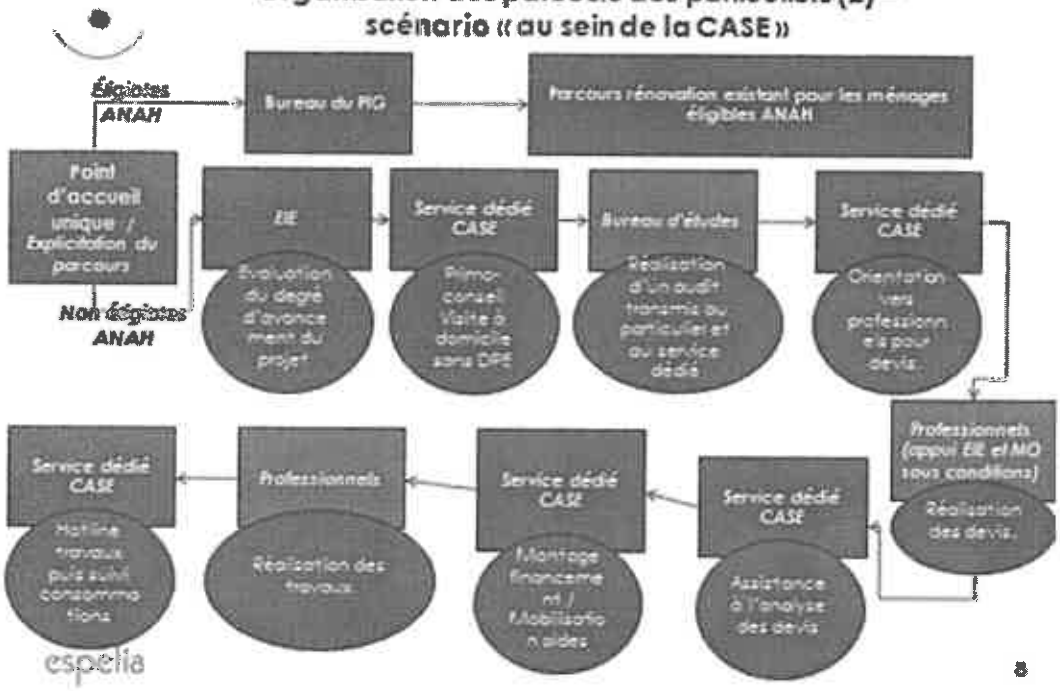

espelia

8

Budget prévisionnel – scénario 1

	[illegible]		
	2016	2017	2018
[illegible]	45	45	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	6	6	6
Total charges personnel CASE (k€)	90	[illegible]	[illegible]
Charges local et divers (k€)	20	20	20
Total charges CASE (k€)	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible] (k€)	0	0	0
[illegible] (k€) - sous conditions obtention de l'aide	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible] (k€)	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Reste à financer - [illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible] (k€)	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible] (k€)	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Reste à financer (k€) - [illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Coût total CASE (k€)	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Coût total CASE [illegible] (k€)	[illegible]	[illegible]	[illegible]

Budget prévisionnel – scénario 2

	[illegible]		
	2016	2017	2018
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Total charges personnel CASE (k€)	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Charges local et divers (k€)	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Total charges CASE (k€)	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible] (k€)	0	0	0
[illegible] (k€) - sous conditions obtention de l'aide	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible] (k€)	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Reste à financer - [illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	0	[illegible]	0
[illegible] (k€)	0	0	0
[illegible] (k€)	0	0	0
Reste à financer (k€) - [illegible]	0	0	0
Coût total CASE (k€)	[illegible]	[illegible]	[illegible]

Ressources humaines de la plateforme

- La plateforme comporte dans tous les scénarios:
  - 1 coordonnateur à temps-plein (ou temps partiel la première année en fonction des possibilités de mutualisation), chargé de la direction et de l'animation et mobilisation des professionnels;
  - 1 employé en emploi d'avenir à l'accueil;
  - 1 assistant administratif à mi-temps;

- Et:
  - Dans le cas du scénario «collaboratif»
    - 1 ETP « conseiller particulier », employé par le partenaire de la CASE
  - Dans le cas du scénario «au sein de la plateforme»:
    - 0,5 à 1 ETP « conseiller particulier », employé par la CASE

Budgets des deux scénarios

- Le recours à un partenaire extérieur rend plus difficile le recrutement d'un demi-ETP et force à des objectifs plus ambitieux, mais le recours à ce partenaire permet cependant de réduire les frais de structure de la plateforme (local, véhicules, divers);
- A l'exception des subventions ADEME, les recettes sont incertaines. On présente ici des hypothèses conservatrices:
  - Facturation aux professionnels nulle (pour l'instant);
  - FEDER = 20% des charges (max 37%);
  - CEE: 4% du cout des travaux sur 15% des ménages (non-éligibles Région);
- Certaines charges peuvent sans doute être optimisées après audit des services de la CASE (mutualisation des services);
- Le scénario de recours à un partenaire prend un intérêt supérieur dans l'hypothèse de la possibilité d'une facturation aux particuliers;
- Le coût de fonctionnement de la plateforme à assurer par la CASE est maximal la troisième année (environ 110 k€). En année-test, une dotation de 100 k€ permet de pallier d'éventuelles «mauvaises surprises» en ce qui concerne les recettes.

Atouts / Faiblesses de chaque orientation

	Orientation 1 : Partenariat avec un acteur existant	Orientation 2 : Intégration au sein des services de la CASE
Atouts	Préservation des structures existantes et exploitation de leurs compétences. Ciblage des efforts de la CASE sur l'accompagnement des professionnels et la communication.	Maîtrise de l'accompagnement des particuliers de bout en bout Maîtrise complète de la plateforme par la CASE
Faiblesses	Contact moindre avec les propriétaires. Faible souplesse des objectifs : quasi obligation d'objectifs ambitieux	Monté en charge probablement plus longue et effet de « brainstorming » moindre. Question posée du devenir des institutions existantes (EIE...)

Monsieur LEROY insiste sur le fait que *« la réglementation est très compliquée, qu'il y a de très nombreux intervenants et que les particuliers s'engagent parfois dans un véritable parcours du combattant pour accéder aux aides disponibles »*.

Monsieur JACQUET confirme que *« les particuliers sont effectivement mal orientés en matière de lutte contre les déperditions énergétiques. Avec ce dispositif, nous souhaitons que l'argent soit bien utilisé. De plus, il est évident qu'il y a toute une filière à mettre en place au bénéfice des acteurs économiques de ce secteur d'activité »*.

« Aussi, il ne faudra pas faire du sur-mesure, mais du prêt-à-porter afin d'augmenter le nombre de dossiers éligibles » insiste Monsieur LEROY.

« Où en est la Loi ? s'interroge Monsieur JUBERT. *Si un dispositif est prévu, nous n'allons pas réinventer la moutarde »* !

Madame LIGONESCHE confirme que l'ensemble des habitations de France devra atteindre un niveau de performance énergétique minimal à l'horizon 2030.

« Peut-être, constate Monsieur JUBERT, *mais il ne faut pas travailler sur rien et s'apercevoir, à la fin, que les ménages n'ont pas d'argent pour réaliser leurs travaux »*.

Madame LIGONESCHE confirme que les services de l'agglo travaillent conjointement avec les ménages.

« Si je suis favorable à la mission de conseil par l'agglo, je suis en revanche perplexe sur l'implication de la CASE dans la maîtrise d'œuvre. Est-ce nous qui allons dire aux habitants : prenez telle entreprise plutôt que telle autre ? » questionne Monsieur DELAMARE.

Madame LIGONESCHE précise qu'un juriste accompagnera la mise en œuvre de ce dispositif et que le maître d'ouvrage restera libre de son choix.

« Ce dispositif, c'est aussi du conseil et de l'aide à la décision, insiste Monsieur JACQUET. *Parfois, les ménages ont des difficultés à lire un devis. C'est à ce moment que nous pourrions avoir un rôle à jouer ; même si le choix final restera de leur responsabilité »* confirme-t-il.

Monsieur BRUN estime à son tour *« qu'il ne faut pas louper ce virage-là. Nous avons tout intérêt à ce que cela réussisse. Nous devons donc y mettre les moyens car les impacts économiques et écologiques seront très forts »*.

Madame TERLEZ acquiesce et ouvre la question du porteur du projet :
« Demandons-nous à l'ALEC 27 de porter tout ou partie du dossier ou le portons-nous nous-mêmes, en interne ? Je suis convaincue qu'il faut une porte d'entrée unique accompagnée d'une visite à domicile pour être au plus près des besoins des ménages.

A l'heure actuelle, l'EIE ne peut pas assurer cette mission. L'ALEC est en mesure de le faire, mais il faudra signer une convention avec cette association.

Nous avons aussi la possibilité d'assurer la prestation nous-mêmes, grâce aux agents missionnés sur le PIG »…

« Pourrons-nous « industrialiser » ce dispositif ? » questionne Monsieur BRUN.

Madame TERLEZ ayant répondu favorablement, le Bureau donne son accord à une prise en charge du dispositif par les services de l'agglomération.

IV/ PRESENTATION DU DOSSIER « IMPLANTATION DE BORNES ELECTRIQUES DANS LES COMMUNES » :

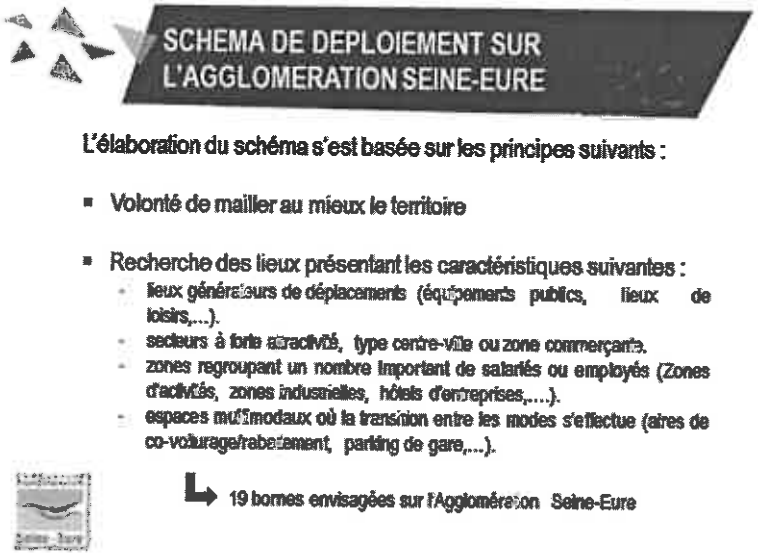

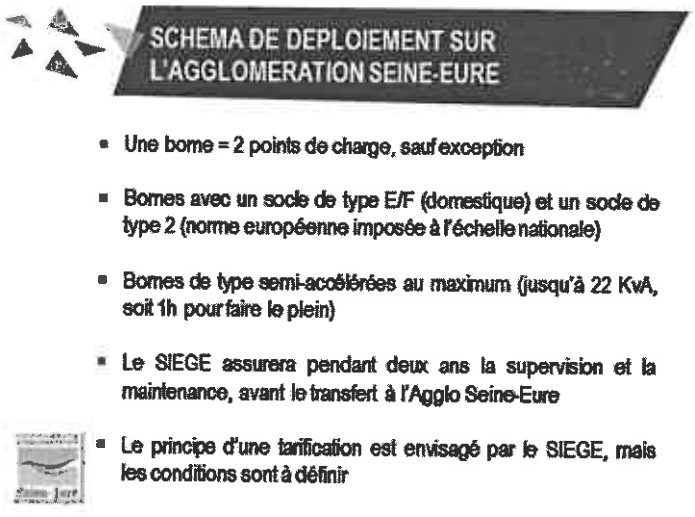

SCHEMA DE DEPLOIEMENT SUR L'AGGLOMERATION SEINE-EURE

- 19 bornes envisagées, implantées sur 10 communes :
  - Louviers : 4 bornes
  - Val de Reuil : 5 bornes + existantes
  - Pont de l'Arche : 1 borne
  - Le Vaudreuil : 2 bornes
  - Criquebeuf sur Seine : 1 borne
  - Alizay : 1 borne
  - Pîtres : 1 borne
  - La Haye Malherbe : 1 borne
  - Acquigny : 1 borne
  - Heudebouville : 2 bornes.

SCHEMA DE DEPLOIEMENT SUR L'AGGLOMERATION SEINE-EURE

Louviers

Place de la République

Croisement rues Maréchal Foch et Quatre Moulins

SCHEMA DE DEPLOIEMENT SUR L'AGGLOMERATION SEINE-EURE

Louviers

Place du Champ de ville

+ Implantation au niveau du complexe aquatique CASEO.

SCHEMA DE DEPLOIEMENT SUR L'AGGLOMERATION SEINE-EURE

Val-de-Reuil

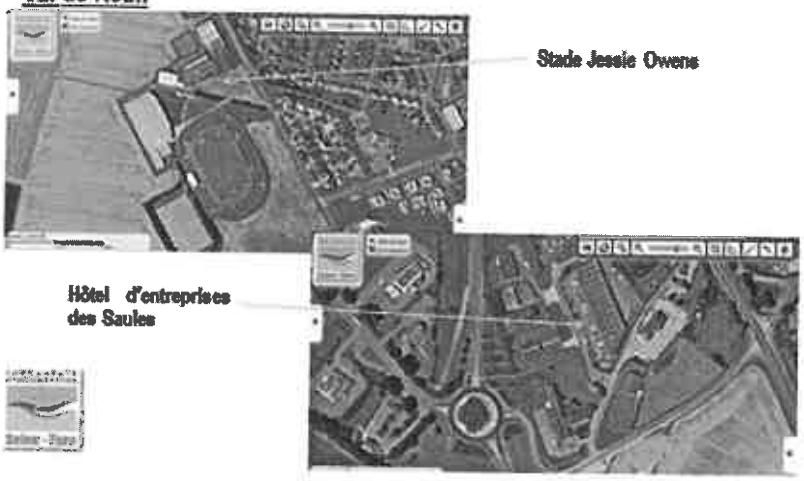

SCHEMA DE DEPLOIEMENT SUR L'AGGLOMERATION SEINE-EURE

Val-de-Reuil

+ implantations au niveau du Pôle d'échanges multimodal de la gare de Val-de-Reuil et sur la future aire de covoiturage envisagée dans le cadre du projet de BHNS

SCHEMA DE DEPLOIEMENT SUR L'AGGLOMERATION SEINE-EURE

Heudebouville

SCHEMA DE DEPLOIEMENT SUR L'AGGLOMERATION SEINE-EURE

- **Acquigny : future aire de covoiturage après validation SAPN**
- **Alizay : zone commerçante**
- **Criquebeuf sur Seine : aire de covoiturage**
- **La Haye Malherbe : centre bourg (église)**
- **Le Vaudreuil : centre ville et Pharmaparc 1**
- **Pîtres : parc d'activités des Fréneaux**
- **Pont de l'Arche : Place Aristide Briand**

PROCHAINES ETAPES

- **Attribution, par le SIEGE, du marché de fournitures des bornes, le 9 juillet 2015**
- **Signature des conventions SIEGE – Agglo – Communes : attente du retour des délibérations des communes concernées**
- **Travail avec ERDF pour déterminer finement l'implantation de chaque borne, dès la signature des conventions**
- **Lancement des travaux prévu en novembre 2015 pour une livraison début 2016 (ce délai est conditionné par le retour des délibérations)**

Il indique avec satisfaction *« que les premières bornes devraient être posées avant septembre. ERDF posera les coffrets et installera les bornes en même temps. Le coffret sera intégré à la borne ; c'est une décision du SIEGE »* précise-t-il.

Monsieur CHARLIER estime que l'implantation de bornes électriques sur les aires de covoiturage n'est pas judicieuse dans la mesure où les véhicules y stationnent parfois toute la journée.

Monsieur DUVÉRÉ répond que les bornes électriques sont « intelligentes ». Le propriétaire d'un véhicule électrique pourra charger une application qui lui fournira, en temps réel, la localisation et la disponibilité des bornes. *« Une personne en transit sur une route nationale sera prévenue par son smartphone. De plus, je ne pense pas que les véhicules électriques qui font un aller-retour quotidien soient concernés par ces bornes dans la mesure où ils peuvent être rechargés chez leurs propriétaires »*.

Monsieur CHARLIER maintient que *« certains lieux pressentis, notamment à Criquebeuf et à la gare de Val de Reuil, ne me paraissent pas forcément judicieux »*.

Pour Monsieur DUVÉRÉ, *« il ne faut pas négliger les gares et nous ne pouvons implanter des bornes publiques à proximité des initiatives privées »*.

V/ DB 15-19 - DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES – HABITAT- LOGEMENT – Garantie d'un emprunt contracté par le Logement Familial de l'Eure pour une opération de construction de 26 logements collectifs PLUS/PLS – Rue des Martyrs de la Résistance à Louviers

Sur rapport de Monsieur JACQUET, le Bureau communautaire décide à **l'unanimité** :

ARTICLE 1 – L'Agglomération Seine-Eure accorde sa garantie pour le remboursement de la somme de **1 814 360,80 €** représentant 70% d'un emprunt d'un montant total de **2 591 944 €** que l'Emprunteur se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Ce Prêt constitué de 5 Lignes du Prêt est destiné à financer la construction de 26 logements collectifs dont 6 PLS et 20 PLUS - Rue des Martyrs de la Résistance à Louviers.

ARTICLE 2 – Les caractéristiques financières de chaque Ligne du Prêt sont les suivantes :

	Ligne du Prêt 1	**Ligne du Prêt 2**	**Ligne du Prêt 3**	**Ligne du Prêt 4**	**Ligne du Prêt 5**
Caractéristiques de la Ligne du Prêt	**CPLS**	**PLS**	**PLS Foncier**	**PLUS**	**PLUS Foncier**
Enveloppe	Complémentaire au PLS 2014	PLSDD 2014	PLSDD 2014	-	-
Identifiant de la Ligne du prêt	5082119	5082117	5082118	5082115	5082116
Montant de la Ligne du prêt	249 929 €	317 307 €	40 621 €	1 844 264 €	139 823 €
Périodicité des échéances	Annuelle	Annuelle	Annuelle	Annuelle	Annuelle
Durée totale du prêt	40 ans	40 ans	50 ans	40 ans	50 ans
Index	**Livret A**	**Livret A**	**Livret A**	**Livret A**	**Livret A**
Taux d'intérêt actuariel annuel	**Taux du Livret A** en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt + 1,11 % *Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%*	**Taux du Livret A** en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt + 1,11 % *Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%*	**Taux du Livret A** en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt + 1,11 % *Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%*	**Taux du Livret A** en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt + 0,6 % *Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%*	**Taux du Livret A** en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt + 0,6 % *Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%*
Profil d'amortissement	**Amortissement déduit avec Intérêts différés** : si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés	**Amortissement déduit avec Intérêts différés** : si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés	**Amortissement déduit avec Intérêts différés** : si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés	**Amortissement déduit avec intérêts différés** : si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés	**Amortissement déduit avec Intérêts différés** : si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés
Modalité de révision	Double révisabilité (DR)	Double révisabilité (DR)	Double révisabilité (DR)	Double révisabilité (DR)	Double révisabilité (DR)
Taux de progressivité des échéances	0% (actualisable à l'émission et à la date d'effet du contrat de prêt en cas de variation du taux du Livret A) *Révision du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A*	0% (actualisable à l'émission et à la date d'effet du contrat de prêt en cas de variation du taux du Livret A) *Révision du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A*	0% (actualisable à l'émission et à la date d'effet du contrat de prêt en cas de variation du taux du Livret A) *Révision du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A*	0% (actualisable à l'émission et à la date d'effet du contrat de prêt en cas de variation du taux du Livret A) *Révision du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A*	0% actualisable à l'émission et à la date d'effet du contrat de prêt en cas de variation du taux du Livret A) *Révision du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A*

ARTICLE 3 - La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du contrat de prêt, jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la collectivité s'engage à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

ARTICLE 4 – Le bureau communautaire s'engage pendant toute la durée du contrat de prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de celui-ci.

VI/ EXAMEN DE L'ORDRE DU JOUR DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 9 JUILLET 2015 :

L'ordre du jour n'appelle aucune remarque.

VII/ QUESTIONS DIVERSES :

Diffuseur de Criquebeuf :
Monsieur LEROY livre les derniers développements de ce dossier et indique qu'il a récemment participé à une réunion en présence du Préfet et de représentants de la SAPN.

« Nous progressons à très faible allure. Les progrès sont infinitésimaux. La SAPN s'apprête à lancer une étude sur les trafics. Elle envisage d'implanter des bornes d'alerte prévenant les automobilistes de la saturation du diffuseur de Criquebeuf, mais demande parallèlement que ce soit la CASE qui prenne en charge les coûts de l'étude sur le demi-diffuseur d'Heudebouville.

Nous allons prendre une initiative forte en portant notre dossier directement à Paris, chez Madame ROYAL, car la SAPN – pourtant attributaire de sa concession par l'Etat - n'a pas du tout peur du Préfet. Ce dossier relève de la responsabilité entière et totale de l'Etat » souligne-t-il.

« Mais sur quoi allons solliciter Madame ROYAL ? s'agace Monsieur LEVITRE. *La situation dure depuis 2008 ! C'est depuis 2008 que rien n'est fait ! L'Etat en est le premier responsable. Il y en a marre ! Il faut porter plainte, collectivement, contre la SAPN pour non-assistance à personne en danger.*
Il y a bien une solution portée par le parti Communiste Français ; celle de la nationalisation des sociétés d'autoroute et, par conséquent, des péages. Ce serait une bonne solution. A défaut, essayons au moins de nous unir dans une action forte contre la SAPN » insiste-t-il.

« Dans la mesure où la SAPN bénéficie d'une concession, je ne nous vois pas porter plainte contre l'Etat » répond Monsieur LEROY.

« Le problème, c'est que nous avons tous fait quelque chose et que rien n'a jamais bougé, regrette Monsieur JACQUET. *Nous avons écrit à tout le monde et, quoi qu'il arrive, on nous renvoie systématiquement vers le Préfet. Alors oui ! Nous pouvons aller au Ministère, mais il faudra avoir de sacrés arguments ».*

« Il est clair que nous avons un devoir d'alerte, reconnaît Monsieur LEROY. *Il faut donc continuer, garder espoir »* estime-t-il.

A son tour, Monsieur DELAMARE pense *« que c'est une action pour rien. Il faut attaquer l'Etat car la SAPN bénéficie d'une concession ».*

« Allons plus loin ! Faisons le maximum de bruit ! » insiste une nouvelle fois Monsieur LEVITRE.

Emploi et formation :
Monsieur LEROY informe les membres du Bureau du démarrage d'une formation de développeur-codeur, financée par Pôle-Emploi et ouverte à 15 personnes.
« Cette formation est organisée en partenariat avec la CCI d'Evreux, qui va fusionner avec celle d'Alençon. Elle fait suite aux réunions que nous avons eues avec Madame SALAMONE » se félicite-t-il.

A son tour, Monsieur PRIOLLAUD relève avec satisfaction *« la création de l'école supérieure du numérique de Normandie, qui sera implantée dans l'Eure. Un premier cycle de formation, d'une durée de 490 heures, débutera en octobre ».*

L'ordre du jour étant épuisé, aucune question ni remarque formulée, la séance est levée à 23 h 55.

Le Président

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION SEINE-EURE

Bernard LEROY

Par délégation
Le Directeur Général

Philippe LE GAL